



Blabla

Par **stephanie2812**, le **19/03/2009** à **19:47**

hkhk

Par **frog**, le **19/03/2009** à **20:06**

[citation]Puis-je porter plainte contre lui? Comment cela va-t-il se dérouler ? Que risque-t-il ?
[/citation]

Tu te pointes chez les Men In Blue, tu dis vouloir déposer plainte, tu patientes (et tu patientes, et tu patientes, prends un bon bouquin pour faire passer le temps). Ensuite, tu fais ta déposition. L'affaire est traitée en quelques jours/semaines, et ton ex se verra convoqué par courrier ou téléphone pour une audition pour "une affaire le concernant". Il aura le loisir de donner sa version des faits, soit sous le régime de l'audition libre ou de celui de la garde à vue. Selon le déroulement de sa déposition, l'OPJ peut décider de faire une confrontation.

Selon la pertinence du faisceau d'indices à charge, le parquet décidera ou non de poursuivre ton ex. Dans ton cas, trois ans après les faits, ça risque de pas donner grand chose. *Mais* même si ça ne donne rien, il restera toujours une trace de ta plainte. Donc si dans quelques mois une autre fille dépose plainte pour des violences, il ne risquera plus de s'en tirer aussi facilement.

Bref, ne t'attends pas à le voir envoyé à Guantanamo, mais même s'il n'y a pas de résultat visible, dis toi que ta plainte aura quand même un intérêt.